

Présentation rapide de la COORDINATION NATIONALE - décembre 2008

Association loi 1901 fondée de manière **fédérale** en **avril 2004 à Saint-Affrique** avec des comités ayant parfois des années d'existence. Elle est **agrée** comme **Association d'usagers depuis août 2008** : tous ses comités peuvent donc être représentants dans les instances sanitaires locales, départementales et régionales.

Elle entretient des contacts avec au moins 200 localités sur toute la France, dont près de 80 comités affiliés représentant plus de 12 000 membres. Chaque comité affilié conserve évidemment son **autonomie**.

Son conseil d'administration est actuellement composé de **30 membres provenant de 16 régions** sanitaires. Elle est représentée dans chacune d'elles par un vice-président qui assure le lien entre les comités et coordonne leurs actions.

Elle organise **2 fois par an des Journées Nationales (Rencontres)** qui, outre un soutien au comité organisateur, permettent de diffuser des informations utiles aux comités participants. Elles sont l'occasion d'une mutualisation des expériences et des savoir-faire, d'une réflexion commune sur des sujets sans cesse renouvelés et actualisés et de réunions publiques avec informations et débats. Les **Assemblées Générales définissent les grandes orientations et les actions** que le Conseil d'Administration est ensuite chargé de mettre en œuvre.

Elle entre en contact chaque fois que nécessaires avec des partenaires multiples (syndicats de personnels et de médecins, partis et collectifs, associations de défense des services publics ou d'usagers, etc.) et des interlocuteurs institutionnels (Région, APVF, ADF, ARF, Fédération Hospitalière de France, ...). Elle privilégie l'action commune avec les deux autres collectifs nationaux : Convergence pour Défense et Développement des Services Publics, et Collectif contre les franchises.

Son objectif est de **faire converger tous les regroupements citoyens pour sauver, améliorer et promouvoir les services publics sanitaires et maintenir un aménagement équitable du territoire, afin d'offrir une santé de qualité à tous les habitants** : elle le fait sans exclusive et en toute clarté. Elle le fait au nom d'une **démocratie sanitaire décisionnelle** à inventer et développer, qui inclurait enfin toutes les parties prenantes, à commencer par usagers, personnels et élus locaux, sur une base égalitaire et délibérative, pas seulement consultative.

Comme l'ensemble des comités qui la constituent ou collaborent avec elle, la coordination lutte **contre le démantèlement des services publics hospitaliers**, les fermetures de sites et de services. Elle met l'accent **sur la demande et les besoins de la population et des territoires**, alors que les ARH et le Ministère de la Santé mettent eux l'accent sur l'offre. Elle milite pour **l'égal accès aux soins pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire national**. Cet objectif suppose un maillage du territoire s'appuyant sur un plateau technique minimum définissant un **Site Hospitalier Territorial de Proximité** et comprenant au moins (**ATTENTION** ces propositions sont évidemment à discuter, à moduler et améliorer pour chaque site, et à étoffer pour les gros établissements) :

- Une maternité de niveau 1 (accouchements des grossesses non classés à risque)
- Un service d'urgence de niveau 1 (urgentistes) et un SMUR
- Un service de chirurgie de niveau 1 (astreinte et activité de chirurgie viscérale)
- Un service de surveillance continue
- Un service de médecine de niveau 1 (médecine hospitalière polyvalente)
- Un service de radiologie avec radiologie conventionnelle et scanner
- Un service de biologie
- Un équipement de télémédecine permettant des expertises extérieures.

La Coordination ne demande pas tout partout, mais revendique l'arrêt des restructurations arbitraires, et pour tou(te)s les patient(e)s potentiel(le)s que nous sommes, une prise en charge minimum de proximité. Cela doit se faire dans **une logique de réseau vraiment équilibré et surtout démocratiquement réalisé**, débouchant si nécessaire sur les structures de niveau 2 et 3 et sur d'autres spécialités.

L'ensemble des activités, propositions, contacts et dossiers... est disponible sur son site internet <http://www.coordination-nationale.org>. Le contact officiel est postmaster@coordination-nationale.org

COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Siège social : Hôtel de Ville – 12400 ST AFFRIQUE -

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017 - Arrêté d'Agrément 14/08/2008 - N2008AG0003

Site : <http://www.coordination-nationale.org> - **Contact** : postmaster@coordination-nationale.org

Président : Michel ANTONY - 3 rue Labarbe - 70200 MAGNY VERNONIS - (France)

Tel. 09.63.51.02.57 - Télécopie 03.84.62.91.65 - P. 06.63.82.28.24 - Michel.Antony@wanadoo.fr